

Compte séparé 2024 de la Suva
concernant l'utilisation du supplément
de prime destiné à la prévention des
accidents et maladies professionnels
selon l'art. 87 LAA

Compte d'exploitation 2024

<u>CHARGES</u>	Ref. Nr.	2024 CHF	2023 CHF	+/- CHF	+/- %
CFST et commissions spécialisées	1	131'552	139'437	-7'885	-5.7
Frais de bureau et d'administration	2	426'459	417'039	9'420	2.3
Campagnes spéciales visant a promouvoir la sécurité au travail	3	2'136'046	3'125'603	-989'557	-31.7
Campagnes spéciales visant a promouvoir la sécurité au travail					
- Suva	4	103'474'290	103'393'476	80'814	0.1
- Inspection fédérale du travail	5	817'388	904'653	-87'265	-9.6
- Inspections cantonales du travail	6	14'486'499	14'210'092	276'407	1.9
- Organisations spécialisées	7	3'768'756	3'307'628	461'128	13.9
Secrétariat de la CFST contrats de prestations	8	2'110'450	1'991'373	119'077	6.0
Indemnités versées à des tiers	9	1'363'787	1'334'229	29'558	2.2
Total des charges		128'715'227	128'823'530	-108'303	-0.1
Dotation aux fonds de compensation		-9'935'633	-4'530'649	-5'404'984	119.3
Total du compte d'exploitation		118'779'594	124'292'881	-5'513'287	-4.4
<u>PRODUITS</u>					
Suppléments de primes	10				
- Suva		91'520'121	96'548'930	-5'028'809	-5.2
- Compagnies d'assurance privées		20'440'366	19'959'809	480'557	2.4
- Caisses publiques d'assurance		597'458	564'614	32'844	5.8
- Caisses-maladie		4'532'014	4'343'548	188'466	4.3
Produits financiers	11	1'689'635	2'875'980	-1'186'345	-41.3
Total du compte d'exploitation		118'779'594	124'292'881	-5'513'287	-4.4

Bilan au 31 Décembre 2024

	Ref. Nr.	2024 CHF	2023 CHF	+/- CHF	+/- %
<u>ACTIFS</u>					
Disponibilités	12	806'197	1'527'508	-721'311	-47.2
Avoirs	13	6'714'722	3'941'711	2'773'011	70.4
Placements financiers	14	59'500'000	72'000'000	-12'500'000	-17.4
Compte de régularisation actifs	15	1'768'972	2'917'964	-1'148'992	-39.4
Total de l'actif		<u>68'789'891</u>	<u>80'387'183</u>	<u>-11'597'292</u>	<u>-14.4</u>
 <u>PASSIFS</u>					
Engagements	16	34'884'958	36'546'616	-1'661'658	-4.5
Passifs transitoires	17	<u>33'904'933</u>	<u>43'840'567</u>	<u>-9'935'634</u>	<u>-22.7</u>
Total du passif		<u>68'789'891</u>	<u>80'387'183</u>	<u>-11'597'292</u>	<u>-14.4</u>

Annexe

Les actifs et les passifs figurent au bilan à leurs valeurs nominales ou d'acquisition. Toutes les opérations ont été enregistrées dans les livres à la date de leur conclusion et prises en compte à partir de cet instant pour le calcul du résultat.

1. CFST et commissions spécialisées

Ce poste fait apparaître les coûts des indemnités allouées aux membres de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, aux membres des commissions spécialisées et au secrétariat des commissions spécialisées.

2. Frais de bureau et d'administration

Cette rubrique comprend, outre les frais de bureau et d'administration généraux, les frais juridiques et de conseil, les frais de locaux ainsi que les charges informatiques.

3. Campagnes spéciales visant à promouvoir la sécurité au travail

Sous cette rubrique figurent les charges mentionnées ci-après.

	2024 CHF	2023 CHF
Publications de la CFST	260'947	288'976
Cours de formation et de perfectionnement et Journées	1'035'113	2'007'968
Campagne de sensibilisation	463'181	663'429
Études	156'007	99'755
Autres actions, diverses	220'797	65'475
Total campagnes spéciales visant à promouvoir la sécurité au travail	2'136'046	3'125'603

Outre les publications annuelles de la CFST (rapport annuel, communications), divers documents d'information, directives et listes de contrôle ont été élaborés au cours de l'année sous revue.

Les dépenses au titre des cours de formation et de perfectionnement ainsi que des journées comprennent les coûts suivants:

Financement axé sur la personne

- Versement de la prime de réussite aux spécialistes en sécurité au travail et protection de la santé ayant suivi le cours

Financement par objet

- Journées de travail et Journée des organismes responsables – CFST
- Cours ASADO et Journée des responsables de branche
- Soutien aux cours d'assistant ou assistante de sécurité
- Aide à l'élaboration de cours pilotes pour l'examen professionnel supérieur
- Soutien au projet DAS W + H

Les dépenses pour les campagnes de sensibilisation concernent la campagne «Encadrement promoteur de la sécurité et de la santé» ainsi que l'action de sensibilisation des employeurs.

Sous la rubrique «Études» figurent, au cours de l'année sous revue, les coûts relatifs à la 4^e Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER) et à la 8^e Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS).

4. - 8. Indemnités versées aux organes d'exécution et organisations spécialisées

4. Suva

	2024 CHF	2023 CHF
4.1 Conseil aux entreprises et aux associations	17'988'784	17'060'713
4.2 Contrôles dans les entreprises	28'922'852	29'734'749
4.3 Surveillance du marché (contrôles LSPro)	1'182'879	740'694
4.4 Mesures	3'005'658	3'693'961
4.5 Prévention en médecine du travail	15'455'655	14'980'993
4.6 Formation et perfectionnement	1'955'029	2'128'265
4.7 Travail de base / recueil de prescriptions	15'784'645	16'042'792
4.8 Moyens d'information et relations publiques	5'403'773	5'342'321
4.9 Actions et campagnes	12'974'965	12'776'713
4.10 Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exp	800'050	892'275
Total Suva utilisation du supplément de prime AP/MP	103'474'290	103'393'476

Les charges sont restées stables à 103,5 millions de francs contre 103,8 millions de francs prévus au budget qui, une fois de plus, a été presque entièrement épuisé. Le développement des activités de conseil aux entreprises s'est poursuivi et cette tâche a nécessité davantage d'heures; à l'inverse, le temps consacré aux contrôles dans les entreprises a quelque peu diminué.

Alors que des recettes extraordinaires avaient encore allégé la surveillance du marché en 2023, les dépenses nettes ont de nouveau augmenté en 2024 pour atteindre un niveau pluriannuel.

Les dépenses pour les mesures ont diminué pendant que le nombre d'achats a été nettement plus faible en 2024.

Les dépenses au titre de la prévention en médecine du travail ont été un plus importantes, car les indemnités allouées aux médecins et aux entreprises dans le cadre des examens de prévention ont été plus élevées (+361 000 francs). En outre, davantage d'heures de travail ont été facturées, ce qui a entraîné une augmentation des frais généraux (+276 000 francs).

Les dépenses pour les autres activités présentent peu de variations. Au total, 452 094 heures ont été fournies en 2024, soit pratiquement autant que l'année précédente (452 394 heures).

Aux fins d'une plus grande transparence, les montants des charges récapitulées plus haut pour les différentes activités de la Suva sont présentés et commentés en détail dans ce qui suit. Le niveau de détail se fonde sur une décision du Conseil fédéral du 9 novembre 2016 exigeant de détailler dans le compte d'exploitation, à partir du compte séparé de la Suva pour l'année 2016, toutes les dépenses financées à partir du supplément de prime destiné à la prévention des accidents et maladies professionnels dans des postes inférieurs ou égaux à 2 millions de francs. Lorsqu'il n'est pas possible de respecter cette limite maximale de 2 millions de francs, il convient de justifier le caractère indivisible des postes concernés. En outre, les contenus de ces postes doivent faire l'objet d'une description détaillée. Certains postes de la facturation des prestations, des autres charges et recettes et des charges communes sont ainsi subdivisés plus précisément.

La comptabilité analytique a été optimisée avec l'introduction de S/4HANA 2024, raison pour laquelle, entre autres, la division Human Resources est désormais présentée séparément dans la facturation des prestations. Ses coûts étaient jusqu'à présent inclus proportionnellement dans la facturation des prestations des autres divisions, lesquelles ont été déchargées en conséquence en 2024. L'opération n'a toutefois aucune incidence sur le montant total de facturation des prestations de l'ensemble des unités organisationnelles (UO).

Les charges centralisées pour tous les secteurs ou domaines d'activité de la Suva sont regroupées sous la rubrique «Charges communes Suva». Elles comprennent les services centraux d'unités organisationnelles telles que le secrétariat général, les divisions relations clients et communication, Human Resources, développement de l'entreprise, la révision interne, etc. ainsi que des projets menés à l'échelle de l'entreprise (p. ex. sur des thèmes touchant au domaine du personnel) et l'exploitation, l'entretien et la maintenance d'applications TED utilisées dans l'ensemble de la Suva. Ces charges sont imputées, dans une large mesure, à la sécurité au travail en tant que coûts répartis. La clé de répartition des coûts correspond à la part des heures de travail fournies par la sécurité au travail sur le total des heures accomplies par les collaboratrices et collaborateurs de la Suva (sans les cliniques) durant la période considérée. Les charges communes sont restées pratiquement constantes en 2024 par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 14,3 millions de francs contre 14,1 millions en 2023.

4.1 Conseil aux entreprises et aux associations

Le conseil aux entreprises et aux associations est subdivisé en trois champs d'activité.

		2024 CHF	2023 CHF
4.1.	Conseil aux entreprises et aux associations	17'988'784	17'060'713
4.1.1	Formation sécurité intégrée	571'816	1'047'363
	<i>Recettes</i>	997'790	1'279'582
4.1.2	Conseil aux entreprises et service téléphonique	16'929'925	15'721'325
	<i>Dont</i>		
	<i>Facturation des prestations (heures)</i>	13'453'045	12'893'456
	<i>Direction</i>	110'246	81'384
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	182'151	241'109
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	0	36'355
	<i>Départ. finances et informatique</i>	132'135	166'400
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	13'028'513	12'368'209
	<i>Ressources humaines</i>	381'837	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	5'400'602	5'519'947
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>	0	67'523
	<i>AL: support et bases</i>	48'140	37'433
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	1'452'547	1'473'553
	<i>AL: technique</i>	911'660	1'057'176
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	1'441'524	1'419'987
	<i>AL: analytique</i>	0	523
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	1'546'730	1'463'753
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	2'272'109	2'507'557
	<i>SR: Chef Division/Secrétariat</i>	420'541	584'351
	<i>SR: Sect. formation</i>	173'316	216'042
	<i>SR: industrie</i>	491'139	514'002
	<i>SR: génie et bâtiment</i>	818'799	793'268
	<i>SR: chimie/physique/ergonomie</i>	368'315	399'893
	<i>Conseil en prévention</i>	4'973'395	4'339'915
	<i>PB: État-major</i>	206'371	905'861
	<i>PB: Formation sécurité intégrée</i>	690'885	279'663
	<i>PB: GSE</i>	1'055'011	526'711
	<i>PB: Conseil</i>	3'021'129	2'627'679
	<i>Offres de prévention</i>	571	790
	Charges communes Suva	2'594'256	2'511'670
	Autres charges et recettes	882'624	316'199
	<i>Nombre d'heures</i>	86'069	81'676
4.1.3	Suivi des branches	487'044	292'025
	<i>Nombre d'heures</i>	2'714	1'497

La rubrique «Formation sécurité intégrée» (cf. 4.1.1) fait apparaître la prestation de conseil prévue par la LAA et non soumise à indemnisation, fournie par le secteur sécurité intégrée ainsi que les charges nettes liées à la prestation de conseil soumise à indemnisation. Le chiffre d'affaires a reculé à 1 million de francs, d'une part en raison du nombre moins élevé de clients potentiels transmis et, d'autre part, du fait que moins de personnel a pu être engagé pour le traitement des projets. Néanmoins, les dépenses nettes ont nettement diminué en 2024 et sont revenues au niveau des années précédentes.

Le conseil aux entreprises et service téléphonique (cf. 4.1.2) comprend les conseils en sécurité et protection de la santé selon la LAA, sur place et à la Suva, y compris le travail de préparation et de suivi, de même que les conseils et renseignements téléphoniques fournis par les autres secteurs spécialisés, le service clientèle et le conseil aux fabricants.

Les charges liées au conseil aux entreprises et aux associations concernent exclusivement les dépenses de prestations horaires et les frais d'infrastructure de différents secteurs du département protection de la santé, notamment le secteur bâtiment et génie civil, le secteur industrie, arts et métiers, le secteur technique (conseil aux fabricants), le secteur chimie, le secteur conseil en prévention mais aussi le service clientèle central de la Suva, qui apparaît sous le département présidence et répond directement aux questions simples posées par téléphone.

Avec 16,9 millions de francs, le total des charges se situe nettement au-dessus du niveau de l'exercice précédent (15,7 millions). Cette augmentation s'explique par un recours plus fréquent à des collaborateurs freelance et des frais de transport à la hausse lors de la mise en œuvre des modules de prévention, par des charges communes plus élevées et également par une affectation plus importante de personnel. Le transfert des heures consacrées aux contrôles dans les entreprises vers le conseil aux entreprises et inversement est normal, d'autant plus que la délimitation lors de la saisie des heures repose sur une estimation personnelle des collaborateurs. Comme mentionné plus haut, le nombre d'heures consacrées à l'ensemble des activités est toutefois resté stable, à peu près en adéquation avec l'effectif du personnel.

Les 86 069 heures de travail fournies sont nettement supérieures à celles de l'année précédente (81 676) et correspondent à un montant de 13,5 millions de francs, dont 22 353 heures ont été consacrées au conseil par e-mail et par téléphone. Seule une petite part de 1263 heures concerne le service clientèle central (service téléphonique) qui couvre le support de premier niveau, et le reste le support de second niveau par les secteurs spécialisés, sur place dans les entreprises ou par téléphone.

Les charges induites par la division conseil en prévention ont à nouveau augmenté par suite de la hausse des dépenses liées à la facturation des prestations. Les spécialistes de la prévention de cette division sont chargés du conseil global dans le cadre de l'exécution de la LAA et ont pour objectif de soutenir les entreprises dans leurs efforts pour améliorer la gestion des absences et leur culture de prévention, en utilisant si possible des produits de prévention. Les charges des autres divisions ont diminué.

Le suivi des solutions par branches (cf. 4.1.3) implique les secteurs bâtiment et génie civil, industrie et arts et métiers. Le nombre de solutions par branches suivies par la Suva est de 40, pour lesquelles beaucoup plus d'heures ont dû être consacrées en 2024. Cette évolution s'explique par le fait que trois solutions par groupes d'entreprises ont été accompagnées lors de la certification et que l'on a mis davantage l'accent sur le suivi des solutions par branches. Le total des charges est par conséquent plus élevé, avec 487 000 francs contre 292 000 francs l'année précédente.

4.2 Contrôles dans les entreprises

Les activités figurant sous les contrôles dans les entreprises comprennent les contrôles techniques et les contrôles systémiques sur place, les procédures d'autorisation, le contrôle des documents (procédures administratives), les enquêtes d'accidents dans l'intérêt de la sécurité au travail, le contrôle des autorisations exceptionnelles et la reconnaissance d'entreprises de désamiantage ou d'institutions de formation, toutes activités confondues, y compris le travail préparatoire et le suivi, ainsi que le contrôle de l'exécution. En font aussi partie la délivrance et la gestion des permis de grutier demandés par des grutiers suisses et étrangers ayant accompli une formation de grutier et souhaitant être engagés en Suisse. Les dépenses liées à la facturation des prestations des deux grands secteurs bâtiment et génie civil et industrie, arts et métiers ne sont pas détaillées davantage, car cela exigerait l'établissement d'une liste des heures ou des dépenses relatives à chaque collaborateur.

4.2.	Contrôles dans les entreprises	28'922'852	29'734'749
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	23'548'052	25'151'507
	<i>Direction</i>	192'983	150'108
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	55'771	357'375
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	19'005	30'729
	<i>Départ. finances et informatique</i>	229'945	297'585
	<i>Départ. protection de la santé et ersonnel</i>	23'050'347	24'315'709
	<i>Ressources humaines</i>	668'398	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	15'435'764	16'705'973
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>		185'573
	<i>AL: support et bases</i>	773'565	661'898
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	6'206'363	6'601'254
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	5'787'509	6'393'440
	<i>AL: analytique</i>	0	130
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	2'668'327	2'859'541
	<i>AL: dosimétrie</i>	0	4'137
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	5'507'544	5'759'082
	<i>SR: Chef Division/Secrétariat</i>	478'860	809'678
	<i>SR: Sect. formation</i>	1'104	1'127
	<i>SR: industrie</i>	1'519'169	1'546'010
	<i>SR: génie et bâtiment</i>	2'400'085	2'352'347
	<i>SR: chimie/physique/ergonomie</i>	1'108'327	1'049'920
	<i>Conseil en prévention</i>	1'430'720	1'848'246
	<i>Offres de prévention</i>	7'920	2'408
	Charges communes Suva	4'543'287	4'577'122
	Autres charges et recettes	831'513	6'120
	<i>Visites d'entreprises</i>	23'050	23'624
	<i>dont contrôles systémiques MSST</i>	2'285	1'976
	<i>Nombre d'heures</i>	140'437	145'810

À hauteur de 28,9 millions de francs, les charges totales pour les contrôles dans les entreprises sont inférieures d'environ 0,8 million de francs à celles de l'exercice précédent, en raison de la baisse du nombre d'heures décomptées. Cette baisse concerne en premier lieu le secteur de la construction, qui a également décompté moins d'heures au total. Avec 23,5 millions de francs, la facturation des prestations en fonction des heures représente la plus grande part des dépenses et provient en premier lieu des divisions liées à l'exécution.

Le nombre de visites d'entreprises a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, mais reste nettement supérieur à la valeur cible de 20 000 visites. Le nombre de visites d'entreprises effectuées en 2024 était de 23 050 (23 624 en 2023) et celui des contrôles du système MSST de 2285 (1976 en 2023). Ces derniers ont encore augmenté du fait d'un objectif encore plus élevé (2000).

4.3 Surveillance du marché

La rubrique «Surveillance du marché» concerne l'observation et le contrôle du marché (en partie sur mandat du SECO) et les travaux de base pour les équipements de travail (travaux en relation avec les normes nationales et internationales), les commissions techniques (SNV) et les renseignements aux fabricants sur certains équipements de travail.

		2024 CHF	2023 CHF
4.3.	Surveillance du marché (contrôles LSPro)	1'182'879	740'694
	<i>Nombre d'heures</i>	9'731	9'941

Le résultat net au titre de l'exercice 2024 s'inscrit en nette hausse et retrouve son niveau de 2022. C'était prévisible, car en 2023, des recettes exceptionnelles de remboursement de la TVA se sont répercutées dans les comptes à hauteur de 393 000 francs.

Au total, 9731 heures ont été investies dans 879 contrôles de marché (848 en 2023), dont ont découlé 55 procédures en 2024 (74 en 2023). En outre, il existe des prestations fournies par la Suva dans le cadre de la surveillance du marché et des activités en relation avec les normes qui sont directement indemnisées par le SECO sur la base d'un contrat de prestations.

4.4 Mesures

Le poste «Mesures» comprend toutes les mesures de substances nocives aux postes de travail, les analyses en laboratoire s'y rapportant ainsi que l'entretien des appareils de laboratoire. Sont aussi comprises les mesures du bruit, des vibrations et des rayonnements radioactifs. Certaines mesures de substances nocives (à hauteur de 43 000 francs en 2024) et du bruit ou de la radioactivité (146 000 francs) sont facturées aux mandants, et ne sont donc pas financées par le supplément de prévention. Il s'agit de mesures souhaitées par les entreprises, mais qui ne sont pas ordonnées par la Suva à des fins de contrôle.

		2024 CHF	2023 CHF
4.4.	Mesures	3'005'658	3'693'961
4.4.1	Mesures de substances nocives	2'591'891	3'184'569
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	1'811'327	2'070'278
	<i>Direction</i>	16'680	11'901
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	3'508	27'733
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	20'895	23'823
	<i>Départ. finances et informatique</i>	1'770'245	2'006'822
	<i>Ressources humaines</i>	57'772	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	1'695'971	1'915'633
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>	0	17'833
	<i>AL: analytique</i>	1'693'804	1'896'283
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	2'167	0
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	16'502	1'517
	Charges communes Suva	393'226	368'444
	Autres charges et recettes Suva	387'337	745'847
	<i>Nombre d'heures</i>	10'835	11'481
4.4.2	Mesures du bruit, des vibrations et des substances radioactives	413'768	509'392
	<i>Nombre d'heures</i>	2'104	2'432

Le total des charges imputables aux mesures de substances nocives (4.4.1) est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent au cours duquel des achats importants avaient été effectués. Si l'on ajoute à cela une légère baisse du nombre d'heures de travail décomptées, on obtient une diminution des dépenses de 0,7 million de francs en 2024.

Au cours de l'exercice sous revue, 3968 mesures de substances nocives ont été réalisées (4531 en 2023). Cette situation s'explique notamment par l'abandon de la campagne de mesure sur l'exposition aux HAP et aux PCB lors de travaux de rénovation, qui avait généré un grand nombre de mesures de référence les années précédentes.

Les dépenses pour les mesures du bruit et de la radioactivité (4.4.2) ont également diminué légèrement, car l'année précédente, des charges extraordinaires liées au renouvellement de l'accréditation par le service d'accréditation SAS du SECO avaient encore été engagées.

En 2024, 1380 mesures en laboratoire d'analyse isotopique (1285 en 2023) et 309 mesures du bruit et des vibrations (271 en 2023) ont été réalisées. Ces valeurs se situent dans la marge de fluctuation à long terme.

Au total, 12 939 heures ont été décomptées pour l'ensemble des mesures effectuées (13 913 en 2023). Le total des charges résultant de la facturation des prestations a diminué en conséquence par rapport à l'exercice précédent,

4.5 Prévention en médecine du travail, AUMO, projets

		2024 CHF	2023 CHF
4.5.	Prévention en médecine du travail	15'455'655	14'980'993
4.5.1	AMV charges spéciales et indemnisation	9'202'564	8'598'491
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	4'657'920	4'596'596
	<i>Direction</i>	36'252	25'599
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	9'505	98'355
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	31'482	32'902
	<i>Départ. finances et informatique</i>	58'845	60'473
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	4'521'835	4'379'267
	<i>Ressources humaines</i>	125'560	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	9'085	3'756
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	25'919	27'259
	<i>Médecine du travail</i>	4'344'101	4'330'203
	<i>AM: chef div./secrétariat</i>	247'245	744'440
	<i>AM: médecins spécialistes</i>	1'704'816	1'216'044
	<i>AM: prévention médecine du travail</i>	2'392'040	2'369'719
	<i>Offres de prévention</i>	17'170	18'050
	<i>Nombre d'heures</i>	24'778	24'915
	Charges communes Suva	853'076	806'380
	Autres charges et recettes Suva	162'913	97'167
	Indemnisations aux médecins et aux entreprises	3'528'655	3'098'348
	<i>Indemnisations aux médecins en raison des risques</i>	3'252'688	2'816'747
	<i>Indemnisations aux entreprises</i>	275'967	281'601

La prévention en médecine du travail comprend les examens d'aptitude en médecine du travail (examens d'embauche et de contrôle), les examens ultérieurs pour l'enregistrement de maladies professionnelles survenant après la fin de l'exposition, les examens complémentaires de médecine du travail dans l'optique de l'appréciation de l'aptitude, les dépenses pour le monitoring biologique dans le cadre de la prévention en médecine du travail, le dépistage de tumeurs par tomодensitométrie et les indemnisations selon l'art. 75 OPA (perte de salaire, voyage, entretien).

Dans le cadre d'examens, d'enquêtes ou de biomonitoring, la Suva surveille si les travailleurs exposés à des risques spéciaux tels que des agents chimiques, biologiques et physiques sont suffisamment protégés. En 2024, le nombre des collaborateurs enregistrés dans le cadre de la prévention en médecine du travail est resté stable, à 109 063 travailleurs.

Une grande partie des dépenses provient des deux très importants postes de dépenses, à savoir la facturation des prestations (total de 24 778 heures de travail décomptées à l'interne en 2024) pour un montant de 4,7 millions de francs, et les indemnisations aux médecins externes et aux entreprises pour les frais d'examen ou indemnités journalières à hauteur de 3,5 millions de francs. Le nombre d'heures de travail fournies est resté stable en 2024 et les dépenses liées à la facturation des prestations ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Les charges ont toutefois augmenté de 430 000 francs en raison notamment de l'augmentation des indemnisations allouées aux médecins et aux entreprises.

Dans le cadre de la facturation des prestations, le poste de dépenses élevé du secteur prévention en médecine du travail, de l'ordre de 2,4 millions de francs, retient l'attention. Ce montant n'est pas détaillé davantage, car il comprend uniquement les coûts des différents collaborateurs de ce secteur, qui a employé en moyenne environ 21 unités de personnel en 2024 et comptabilisé ici environ 64 % de ses heures.

La prévention en médecine du travail inclut également la prévention médicale des lésions de l'ouïe (cf. tableau ci-dessous).

		2024 CHF	2023 CHF
4.5.2	Charges spéciales AM audiométrie	5'562'334	5'847'766
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	4'145'671	4'147'634
	<i>Direction</i>	38'367	27'883
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	13'474	70'484
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	0	986
	<i>Départ. finances et informatique</i>	53'698	67'064
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	4'040'132	3'981'217
	<i>Ressources humaines</i>	132'883	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	7'959	13'291
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	0	3
	<i>Médecine du travail</i>	3'899'289	3'967'923
	<i>AM: chef div./secrétariat</i>	0	501'919
	<i>AM: médecins spécialistes</i>	13'473	9'748
	<i>AM: prévention médecine du travail</i>	195	1'532
	<i>AM: audiométrie</i>	3'885'621	3'454'724
	<i>Nombre d'heures</i>	28'553	26'911
	Charges communes Suva	902'830	890'489
	Autres charges et recettes Suva	168'648	420'069
	Ext. Indemnisations aux médecins et entreprises	345'185	389'574
	<i>Indemnisations aux médecins</i>	391	2'352
	<i>Indemnisations aux entreprises</i>	344'794	387'222
4.5.3	Projets AM et formation continue	690'757	534'736
	<i>Nombre d'heures</i>	1'286	630

La plus grande part des dépenses concerne, ici également, la facturation des prestations, d'un montant de 4,1 millions de francs. En 2024, les divisions et les secteurs ont facturé 28 553 heures au total. Un montant de 3,9 millions de francs concerne le secteur audiométrie. Ce montant n'est pas détaillé davantage, car il comprend uniquement les

coûts des différents collaborateurs de ce secteur, qui a employé en moyenne environ 23 unités de personnel en 2024 et comptabilisé ici 89 % de ses heures. Les autres charges et recettes sont inférieures à l'année précédente au cours de laquelle l'achat d'une nouvelle audiomobile avait été comptabilisé.

Au total, 42 993 examens de médecine du travail (42 443 en 2023) ont été effectués en 2024 dans les deux secteurs susmentionnés (cf. 4.5.1 et 4.5.2).

Les dépenses pour des projets (cf. 4.5.3) ont été supérieures à celles de l'année précédente (535 000 francs) et s'élèvent à 690 000 francs. Ce montant inclut comme en 2023 les charges destinées aux contributions fixées contractuellement dans le cadre de la prévention des maladies professionnelles pour le centre d'information toxicologique et SILAG, les charges pour les cours de formation continue en médecine du travail ainsi que pour la médecine d'entreprise de la Rehaklinik. Cette dernière est responsable de l'augmentation des coûts et comprend notamment les conseils des cliniques sur le travail de nuit, le contrôle des vaccinations et, le cas échéant, la protection de la maternité. Grâce à la prise en charge de ces tâches de médecine d'entreprise, la division médecine du travail a désormais pu être réaccréditée sans conditions en 2024 en tant qu'établissement de formation postgraduée pour le spécialiste en médecine du travail et contribue ainsi de manière décisive à la mise à disposition de spécialistes en médecine du travail pour la Suisse. Les charges supplémentaires liées à l'organisation et à la supervision des médecins du travail en formation postgraduée sont responsables de l'augmentation des coûts.

Les prestations relatives aux conseils des cliniques sur le travail de nuit, le contrôle des vaccinations et, le cas échéant, la protection de la maternité ne sont pas financées par le supplément de prime, mais sont payées par la RKB dans le cadre d'un accord.

4.6 Formation et perfectionnement

		2024 CHF	2023 CHF
4.6.	Formation et perfectionnement	1'955'029	2'128'265
4.6.1	Cours de formation CFST spécialistes MSST	126'831	229'354
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	135'085	242'502
	<i>Direction</i>	1'395	1'273
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	2'474	4'768
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	0	4'102
	<i>Départ. finances et informatique</i>	1'659	5'205
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	129'557	227'155
	<i>Ressources humaines</i>	4'832	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	3'093	23'208
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	121'632	202'280
	<i>SR: Chef Division/Secrétariat</i>		8'616
	<i>SR: Sect. formation</i>	77'248	169'839
	<i>SR: industrie</i>	27'217	18'091
	<i>SR: génie et bâtiment</i>	5'885	2'279
	<i>SR: chimie/physique/ergonomie</i>	11'282	3'454
	<i>Médecine du travail</i>	0	115
	<i>Conseil en prévention</i>	0	1'553
	Charges communes Suva	32'827	42'693
	Autres charges et recettes Suva	-41'081	-55'841
4.6.2	Cours Suva	383'332	792'046
4.6.3	Cours spécialisé, cours méthodique, cours Hors programme	592'371	313'503
4.6.4	Colloques et exposés	448'377	371'217
4.6.5	Formation programmes d'occupation des chômeurs	177	9'069
4.6.6	Association STPS + Réseau de formation prévention	276'106	288'245
4.6.7	Ordonnances sur la formation professionnelle	127'836	124'831
	<i>Nombre d'heures (total pour 6.)</i>	<i>15'212</i>	<i>16'320</i>

La rubrique «Formation et perfectionnement» comprend toutes les activités des intervenants dans les cours, séminaires et conférences, par exemple lors des cours CFST, des cours de base ou des cours spécialisés, y compris les travaux de préparation (élaboration de la formation, du concept et des présentations, mise en place des salles de formation, etc.). La Suva propose de nombreux cours et formations à l'intention des chargés de sécurité des entreprises, des supérieurs de divers niveaux hiérarchiques, du personnel enseignant, des fabricants et des concepteurs, des employeurs et des travailleurs (associations) ainsi que des nouveaux collaborateurs des organes d'exécution.

En 2024, le total des charges a encore diminué de 173 000 francs par rapport à l'année précédente, une évolution attribuable principalement au recul des formations de la CFST (4.6.1) et des cours de la Suva (4.6.2):

Les dépenses pour le cours CFST de spécialiste MSST ont diminué de 102 000 francs par rapport à l'année précédente. Après la suppression du cours ELF-B, le cours pour les ingénieurs de sécurité (ELI) a également eu lieu pour la dernière fois en 2024, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des dépenses. En 2025, seule la formation «Introduction à la législation suisse» (ELP) entrera encore dans cette catégorie.

Les cours de la Suva (4.6.2) ont entraîné moins de dépenses en 2024, car des charges de personnel extraordinaires ont été supprimées, alors qu'elles avaient occasionné des heures et des coûts supplémentaires en 2023 pour l'adaptation du cours de la Suva aux nouvelles compétences indicatives des assistantes et assistants de sécurité au travail et protection de la santé (STPS).

Davantage de cours spécialisés et méthodiques (4.6.3) ont été organisés, ce qui a entraîné une augmentation des charges, notamment pour les cours spécialisés sur la radioprotection et la prévention des explosions.

Concernant les journées spécialisées (4.6.4), les dépenses ont augmenté de 77 000 francs, notamment en raison de charges de personnel plus élevées, mais aussi en raison d'une baisse des recettes, ce qui se traduit par une augmentation des charges nettes.

Depuis 2023, plus aucun cours n'a été dispensé dans le cadre des mesures d'occupation (4.6.5). En 2024, il restait un reliquat comptable.

Sous le poste 4.6.6, la plus grande partie des charges concerne l'association STPS; avec 276 000 francs, elles se situent au niveau des années précédentes.

Les dépenses liées aux ordonnances sur la formation professionnelle (4.6.7) sont restées au niveau de l'année précédente.

Au total, *15 212 heures* ont été fournies dans le cadre de la formation, soit une valeur une nouvelle fois inférieure à celle de l'exercice précédent. Les charges liées à la facturation des prestations ont nettement diminué et ont contribué de manière déterminante à la baisse des dépenses nettes de 173 000 francs.

4.7 Travail de base, recueil de prescriptions et collaboration dans les commissions spécialisées

		2024 CHF	2023 CHF
4.7.	Travail de base, recueil de prescriptions	15'784'645	16'042'792
4.7.1	Maintenance et développement informatique	10'202'220	10'831'509
	<i>AMB prévention en médecine du travail et eProphylaxie, y x. portail</i>	2'020'294	2'789'400
	<i>AMG prévention des lésions de l'ouïe</i>	41	23'968
	<i>Développement sécurité au travail</i>	7'145'814	7'765'432
	<i>Applications et projets informatiques divers</i>	1'036'071	252'708
4.7.2	Travail de base et recueil de prescriptions	5'498'181	4'901'593
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	4'529'087	4'104'605
	<i>Direction</i>	35'694	25'449
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	543'761	205'744
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	12'616	11'529
	<i>Départ. finances et informatique</i>	80'777	87'550
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	3'856'240	3'774'333
	<i>Ressources humaines</i>	123'626	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	2'459'446	2'446'676
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>	0	80'220
	<i>AL: support et bases</i>	251'235	328'051
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	418'540	424'320
	<i>AL: technique</i>	358'306	332'772
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	218'760	310'862
	<i>AL: analytique</i>	669'138	422'644
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	543'466	547'807
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	247'273	266'664
	<i>Médecine du travail</i>	38'230	40'123
	<i>Conseil en prévention</i>	402'482	394'309
	<i>Offres de prévention</i>	585'183	626'561
	Charges communes Suva	865'797	772'741
	Autres charges et recettes	103'297	24'247
4.7.3	Risques nouveaux et spéciaux	84'244	309'690
	<i>Nombre d'heures (total pour 7.)</i>	65'932	62'034

En principe, pour les frais informatiques, une distinction est faite entre les coûts d'exploitation, le développement d'applications et les projets proprement dits. Ceux-ci figurent dans les quatre catégories présentées (cf. 4.7.1).

Concernant les applications de la médecine du travail en matière de prévention des maladies professionnelles (AMB), ce sont notamment le projet rétronumérisation (numérisation des dossiers papier et des radiographies) avec 1 million de francs et le développement de la prévention avec 343 000 francs qui ont contribué à une baisse des dépenses à 2 millions de francs.

Les dépenses pour la prévention des lésions auditives ne représentent plus qu'un faible montant. Les développements et les missions de maintenance de la prévention des lésions auditives ne sont plus mentionnés que sous AMB prévention en médecine du travail. C'est la raison pour laquelle les charges enregistrées ont été ramenées à un niveau pratiquement nul.

Les dépenses liées au développement de la sécurité au travail ont diminué de 620 000 francs, comprenant des projets et des missions de maintenance pour l'extension des

services de prévention en ligne (p. ex. passeport de sécurité numérique, processus d'annonce, listes de contrôle et service de mesures, etc.), ainsi que la migration SAP R/3 vers SAP S/4HANA. L'introduction du système SAP S/4HANA a nécessité davantage d'heures de travail spécialisées, car les processus ont dû être redéfinis ou révisés.

Sous le poste «Travail de base et recueil de prescriptions» (cf. 4.7.2) figure l'élaboration de bases par les spécialistes de la sécurité en vue de l'établissement de nouvelles publications de la Suva, publications électroniques et sur Internet, qui sont régulièrement annoncées à la CFST par le recensement et la coordination des activités de prévention (RCP). Ce poste comprend aussi l'ensemble du travail pour la CFST, à savoir les réglementations, les directives, les commissions spécialisées, les organisations nationales et internationales, les travaux au sein des commissions spécialisées, la gestion des processus de conduite, la mesure de l'efficacité et l'évaluation des activités de prévention, les analyses de marché, ainsi que les bases scientifiques, les activités de recherche, les projets, les études, etc.

Le total des charges, d'un montant de 5,5 millions de francs, est supérieur de 0,6 million de francs à celui de l'année précédente, ce qui s'explique par un nombre d'heures de travail plus élevé (+1659 heures) que l'an passé, une baisse de 100 000 francs des recettes de la certification et une augmentation des charges pour les produits de sécurité techniques.

Sous «Risques nouveaux et spéciaux» (cf. 4.7.3) figurent les dépenses pour le Forum de prévention des accidents et maladies professionnels et les groupes de travail «BIM» (Building Information Modeling). Tandis que les dépenses ont été légèrement réduites pour le «BIM», aucun forum sur la prévention n'a eu lieu en 2024, raison pour laquelle les dépenses nettes ont diminué de 225 000 francs.

4.8 Moyens d'information et relations publiques

Les dépenses relatives aux travaux rédactionnels pour les publications, les travaux préparatoires d'impression, les séances d'information, les conférences de presse, la distribution de moyens audiovisuels, le site Internet, les foires, la tenue de stands, etc. y compris la préparation sont saisies ici. Outre la participation aux foires, des anciennes publications sont aussi remaniées et rééditées, en même temps que de nouvelles sont publiées.

		2024 CHF	2023 CHF
4.8.	Moyens d'information et relations publiques	5'403'773	5'342'321
4.8.1	Moyens d'information	5'037'693	5'020'567
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	2'729'040	2'986'609
	<i>Direction</i>	29'792	19'436
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	1'250'840	1'577'664
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	0	408
	<i>Départ. finances et informatique</i>	53'970	53'630
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	1'394'437	1'335'470
	<i>Ressources humaines</i>	103'186	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	493'255	334'449
	<i>AL: chef div./secrétariat</i>	0	3'499
	<i>AL: support et bases</i>	93'369	6'488
	<i>AL: industrie, arts et métiers</i>	137'752	78'733
	<i>AL: technique</i>	35'190	21'100
	<i>AL: bâtiment et génie civil</i>	191'395	173'407
	<i>AL: analytique</i>	0	73
	<i>AL: chimie, physique et ergonomie</i>	35'550	51'149
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	67'272	101'651
	<i>Médecine du travail</i>	849	5'894
	<i>Conseil en prévention</i>	3'920	16'600
	<i>Offres de prévention</i>	725'955	876'875
	Charges communes Suva	707'601	579'545
	Autres charges et recettes	1'601'053	1'454'414
	<i>Nombre d'heures</i>	17'592	18'381
4.8.2	Foires et événements, contributions à des tiers	177'178	179'522
	<i>Nombre d'heures</i>	445	585
4.8.3	Sapros (Safety Product Services)	188'900	142'232
	<i>Nombre d'heures</i>	573	352

Le total des charges est resté au niveau de l'année précédente, soit 5,4 millions de francs. Les charges englobent la rédaction de nombreuses publications et la participation à des foires.

Les frais découlant de la participation aux foires sont directement attribués aux campagnes respectives. En 2024, les coûts de participation au salon All About Automation à Zurich et les travaux préparatoires pour les Swiss Skills 2025 ont été comptabilisés sous le poste «Foires». Le total des charges est resté au niveau de l'année précédente, soit 177 000 francs.

Sous «Sapros» figurent les charges nettes (après déduction des recettes) relatives à l'exploitation et au développement de la plateforme de produits de sécurité Sapros. Cette plateforme permet aux entreprises de choisir en toute simplicité et fiabilité des produits de sécurité adaptés. La Suva peut ainsi garantir que les entreprises sélectionnent des produits appropriés et de qualité. Sapros contribue donc largement au port des équipements de protection individuelle requis et à la réduction du risque d'accident. Les charges nettes de l'ordre de 189 000 francs ont augmenté en 2024, en raison d'une nouvelle baisse des recettes et d'une augmentation des frais de personnel et des charges communes.

4.9 Actions et campagnes

La préparation et la mise en œuvre des deux programmes de prévention sur plusieurs années «Amiante» (cf. 4.9.1) et «2020+» (cf. 4.9.2) ainsi que la mise en œuvre d'autres campagnes (cf. 4.9.3) occupent le premier plan. Sous «Autres campagnes» (cf. 4.9.3), la Suva complète l'exécution et l'orientation système MSST en se concentrant sur des thèmes prioritaires pour les branches à risques élevés. En font partie notamment les campagnes «Apprentissage en toute sécurité», «Contraintes physiques», «UV», «Produits chimiques particulièrement dangereux» (anciennement «Substances CMR»), «Protection de la peau», «Mise à disposition de personnel», «Règles vitales et Charte».

Les dépenses pour les activités susmentionnées se sont élevées à 13 millions de francs en 2024, un niveau pratiquement inchangé par rapport à l'exercice précédent.

		2024 CHF	2023 CHF
4.9.	Actions et campagnes	12'974'965	12'776'713
4.9.1	Programme de prévention «Amiante»	2'129'475	1'986'646
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	818'349	917'429
	<i>Direction</i>	7'792	5'591
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	157'677	134'673
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	0	729
	<i>Départ. finances et informatique</i>	9'264	10'867
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	643'616	765'570
	<i>Ressources humaines</i>	26'986	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	338'772	405'857
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	214'605	218'362
	<i>Médecine du travail</i>	0	12'420
	<i>Conseil BU/NBU</i>	984	1'584
	<i>Offres de prévention</i>	62'269	127'348
	Charges communes Suva	184'333	168'871
	Autres charges et recettes	1'126'792	900'346

Les charges relatives au programme de prévention «Amiante» (4.9.1) d'un montant de 2,1 millions de francs ont été légèrement supérieures à celles de l'année précédente. En 2024, les activités se sont concentrées sur le lancement de la campagne grand public par le biais de divers canaux médiatiques et du Hub <https://forum-asbest.ch> pour les différents groupes cibles.

		2024 CHF	2023 CHF
4.9.2	Programme de prévention 2020+	3'427'342	2'273'418
	<i>Dont</i>		
	Facturation des prestations (heures)	665'817	649'988
	<i>Direction</i>	5'141	5'078
	<i>Départ. clients et partenaires</i>	175'105	138'086
	<i>Départ. prestations et réadaptation</i>	0	0
	<i>Départ. finances et informatique</i>	9'008	9'698
	<i>Départ. protection de la santé et personnel</i>	476'562	497'125
	<i>Ressources humaines</i>	17'806	0
	<i>Sécurité au travail Lucerne</i>	639	14'898
	<i>Sécurité au travail Lausanne</i>	32'155	19'918
	<i>Conseil en prévention</i>	19'136	29'239
	<i>Offres de prévention</i>	406'825	433'071
	Charges communes Suva	123'962	145'652
	Autres charges et recettes	2'637'563	1'477'778
	<i>Dont</i>		
	Autres prestations externes	216'400	206'316
	Marketing externe, relations publiques	2'421'163	1'271'462

Pour le programme de prévention 2020+ (4.9.2), les dépenses ont augmenté de quelque 1,2 million de francs par rapport à l'année précédente. La part des dépenses liées aux charges externes pour les relations publiques est généralement nettement supérieure (75 %) pour ce programme et a été augmentée à 2,6 millions de francs en 2024 en raison du nouveau spot TV. Sont également compris dans les dépenses non seulement des activités en ligne, sur des supports imprimés et dans des médias spécialisés, mais également le développement de la campagne dédiée à la culture de la prévention.

		2024 CHF	2023 CHF
4.9.3	Autres actions et campagnes	7'418'149	8'516'649
4.9.31	La sécurité en forêt, c'est possible	0	0
4.9.32	Règles vitales et charta	1'843'398	2'870'379
4.9.33	Prêt de personnel	339'084	185'823
4.9.34	Chutes et faux pas	0	0
4.9.35	Protection de la peau	413'558	519'347
4.9.36	Travailler en toute sécurité dans la construction	0	0
4.9.37	La sécurité grâce à la maintenance des installations	0	0
4.9.38	L'électricité en toute sécurité	0	0
4.9.39	Apprentissage en toute sécurité AL	550'116	587'705
4.9.40	Substances CRM	452'028	427'836
4.9.41	Contraintes physiques	974'059	954'802
4.9.42	UV (soleil)	773'127	749'033
4.9.43	Développement d'offres de prévention	1'904'543	1'847'470
4.9.44	Autres activités, charges communes y c.	168'236	374'253
	<i>Nombre d'heures</i>	36'047	37'258

Pour les autres actions et campagnes, les charges d'un montant de 7,4 millions de francs sont en baisse par rapport à l'année précédente. Les dépenses générées ont notamment reculé pour les campagnes «Règles vitales et Charte» et «Protection de la peau». Dans le domaine du «Prêt de personnel», les dépenses pour le développement du passeport de sécurité numérique ont été augmentées, celui-ci n'étant pas suffisamment abouti.

Enfin, toutes les activités qui n'ont pas pu être attribuées à une campagne prioritaire ont été comptabilisées sous «Autres activités». En font partie les activités pour les maladies professionnelles non prévisibles, les contributions aux actions des syndicats ainsi que la gestion des absences. Les dépenses se situent au même niveau que l'année précédente.

En 2024, 36 047 heures au total ont été imputées pour les prestations internes de toutes les campagnes, soit seulement 1211 heures de moins que l'année précédente.

4.10 Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter

		2024 CHF	2023 CHF
4.10.	Procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter	800'050	892'275
	<i>Nombre d'heures</i>	<i>4'072</i>	<i>4'520</i>

Les procédures d'approbation des plans et d'autorisation d'exploiter comprennent l'expertise des plans soumis et, dans certains cas spéciaux, les contrôles de réception des nouvelles installations dans les entreprises selon la LTr. La Suva peut ainsi faire valoir auprès des autorités d'approbation, dès la phase de planification, les éventuelles mesures requises pour réduire les dangers au poste de travail.

Ont été imputées presque exclusivement des prestations horaires, pour un total de 4072 heures, soit un nombre inférieur à celui de l'année précédente. Un changement de personnel et l'introduction d'un successeur ont encore entraîné des dépenses supplémentaires.

Le besoin de cette activité dépend de la demande, qui concerne systématiquement l'ensemble des branches. Le nombre de procédures engagées (864) a augmenté par rapport à l'année précédente (824).

5. Inspection fédérale du travail

	2024 CHF	2023 CHF
Inspection fédérale du travail	817'388	804'837
SECO "action prioritaire"	-	99'816
Total Inspection fédérale du travail	817'388	904'653

Au cours de l'exercice sous revue, l'Inspection fédérale du travail (SECO) a effectué 44 visites d'entreprises (2023: 43), dont 16 contrôles du système MSST (2023: 17). L'action prioritaire Produits chimiques du SECO s'est achevée à la fin de l'année 2024.

6. Inspections cantonales du travail

	2024 CHF	2023 CHF
Canton de Zurich	1'854'553	1'978'871
Canton de Berne	1'520'384	1'643'146
Canton de Lucerne	521'519	570'552
Canton d'Uri	57'876	44'730
Canton de Schwyz	186'019	244'083
Canton d'Obwald	77'320	95'960
Canton de Nidwald	63'625	53'641
Canton de Glaris	91'839	98'479
Canton de Zoug	186'256	172'900
Canton de Fribourg	340'690	384'481
Canton de Soleure	290'924	230'310
Canton de Bâle-Ville	702'941	616'790
Canton de Bâle-Campagne	152'838	121'488
Canton de Schaffhouse	107'617	114'661
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	107'353	88'792
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	31'743	26'237
Canton de Saint-Gall	682'963	752'078
Canton des Grisons	241'451	262'586
Canton d'Argovie	642'100	756'000
Canton de Thurgovie	356'937	338'707
Canton du Tessin	610'092	608'000
Canton de Vaud	553'908	573'597
Canton du Valais	477'871	537'335
Canton de Neuchâtel	412'517	415'000
Canton de Genève	643'398	681'179
Canton du Jura	138'226	127'059
be smart work safe (BSWS)	1'019'240	627'100
safe at work	681'210	363'364
Servie cantonale de prévention LAA	1'733'086	1'682'966
Total Inspections cantonales du travail	14'486'499	14'210'092

Les inspections cantonales du travail ont effectué 11 426 visites d'entreprises durant l'exercice sous revue (2023: 11 756), dont 3850 étaient des contrôles du système MSST (2023: 4034).

Conformément à la décision prise par l'assemblée de l'Association Intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) en 2022, les marques safe at work (SAW) et be smart work safe (BSWS) ont été intégrées dans l'Antenne intercantonale de prévention LAA le 1^{er} janvier 2023. Outre les coûts des marques safe at work et be smart work safe présentés séparément, les autres coûts (frais de personnel, de locaux et d'administration ainsi que les offres de formation, les travaux de base, les moyens d'information et les relations publiques) d'un montant de 1 733 086 francs sont regroupés sous le poste «Antenne intercantonale de prévention LAA».

En 2023, l'Administration fédérale des contributions AFC avait confirmé à l'AIPT un assujettissement à la TVA pour l'Antenne intercantonale de prévention LAA pour l'année 2023. L'AIPT est donc également soumise à l'obligation de tenir une comptabilité. Les

charges imputées par l'association au cours de l'année de référence concernant BSWS, SAW et l'Antenne intercantonale de prévention LAA s'entendent TVA comprise. Au cours de l'année sous revue, la CFST a versé un montant total de 291 727.21 francs au titre de la TVA. Un montant de 37 240.66 francs concerne une charge supplémentaire pour la TVA des années 2022 et 2023. Les 254 486.55 francs restants concernent l'année sous revue.

Les activités facturées par les inspections cantonales du travail, y compris celles facturées par l'Antenne intercantonale de prévention LAA, s'élèvent au total à 14,5 millions de francs.

7. Organisations spécialisées

	2024 CHF	2023 CHF
Electrosuisse	284'423	229'951
Association suisse d'inspection technique ASIT	247'584	225'940
Association suisse pour la technique du soudage ASS Bâle	721'800	673'620
Société Suisse des Entrepreneurs Zurich	769'470	618'977
Association suisse de l'industrie du gaz et des eaux SSIGE Zurich	276'360	270'020
Fondation agriss	1'469'120	1'289'120
Total organisations spécialisées	3'768'757	3'307'628

Au cours de l'exercice sous revue, les organisations spécialisées ont effectué 11 683 visites d'entreprises (2023: 11 626). Les six organisations spécialisées ont facturé un montant total de 3,8 millions de francs.

8. Contrats de prestations du secrétariat de la CFST

Les charges du secrétariat de la CFST figurent sous ce poste. La plus grande partie (1,9 million de francs) concerne les frais de personnel du secrétariat de la CFST. Les autres charges comprennent les prestations que la Suva fournit pour le secrétariat sur une base contractuelle (p. ex. les services de communication et marketing, les traductions) d'un montant de 0,2 million de francs ainsi que les coûts liés à la gestion du supplément de prime (comptabilité et présentation des comptes par la Suva) d'un montant de 0,03 million de francs.

9. Indemnités versées à des tiers

En vertu de l'art. 11 al. 2 de l'ordonnance sur les statistiques de l'assurance-accidents, la CFST verse au Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) une indemnité pour les renseignements que ce dernier lui communique. Le montant enregistré pour l'année 2024 s'élève à 0,7 million de francs. Les 0,7 million de francs restants sont liés aux coûts d'exploitation et de maintenance de la banque de données relatives à l'exécution.

10. Suppléments de primes

Le détail des suppléments de primes en fonction des catégories d'assureurs figure à la page 2 dans le compte d'exploitation. Par rapport à l'exercice précédent, lesdits suppléments ont globalement diminué de 4,3 millions de francs, soit une baisse de 3,6 %.

11. Produits financiers

Les produits financiers provenant des placements à long terme de la Suva s'élèvent à 1,7 million de francs.

12. Disponibilités

Les liquidités au 31 décembre 2024, détenues sur le compte postal de la CFST, figurent sous ce poste.

13. Avoirs

Sous ce titre figurent les soldes en faveur de la CFST résultant du décompte définitif des suppléments de primes dus en 2024 et des paiements trimestriels effectués par différents assureurs (4,9 millions de francs). Ce poste comprend également le prêt limité dans le temps à l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT) d'un montant de 1,8 million de francs du 25 janvier 2024 visant à garantir les liquidités nécessaires au financement des activités de l'Antenne intercantonale de prévention LAA.

14. Placements financiers

Les fonds disponibles à long terme de la CFST sont placés à la Suva sous forme de prêt dans un rapport de compte courant et sont rémunérés. Le montant peut être augmenté ou réduit en fonction du besoin de liquidités à court terme de la CFST.

15. Comptes de régularisation actifs

Sont comptabilisés sous cette rubrique les intérêts d'un montant de 1,7 million de francs ainsi que le remboursement du prêt à l'Association faîtière pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (0,08 million).

16. Engagements

Parmi les engagements de la CFST vis-à-vis de tiers figure un montant de 2,8 millions de francs au titre des factures de fournisseurs non réglées à la fin de l'année. Ce poste comprend en outre les décomptes de la Suva (25,8 millions de francs) et des inspections cantonales du travail (3,3 millions de francs) reçus après la fin de l'année, mais concernant l'exercice comptable.

Les soldes résultant du décompte définitif des suppléments de primes en faveur des assureurs (3,0 millions de francs) sont également inclus dans cette rubrique.

17. Fonds de compensation

L'excédent de charges de 9,9 millions de francs est prélevé sur le fonds de compensation de la CFST. Au 31 décembre 2024, le fonds de compensation s'élève à 33,9 millions de francs.

Erklärung zur Sonderrechnung 2024 der Suva über die Verwendung des Prämienzuschlages zur Verhütung von Berufsunfällen und Berufskrankheiten gemäss Art. 87 UVG: Korrektur Vorjahreswerte 2023

Ausgangslage

Gemäss dem Vertrag betreffend Verwaltung des Prämienzuschlags für Arbeitssicherheit vom 19.12.2017, Ziffer 3, erstellt die Suva jährlich den Finanzbericht der EKAS (die Sonderrechnung). Dieser wird durch die Geschäftsstelle der EKAS mittels Stichproben kontrolliert und freigegeben und durch die externe Revisionsstelle der Suva revidiert. Die Sonderrechnung 2024 wurde am 14.04.2025 durch die Geschäftsleitung der Suva verabschiedet; nach der Genehmigung durch den Suva-Ratsausschuss (22.05.2025) und den Suva-Rat (13.06.2025) wird sie am 27.06.2025 der EKAS unterbreitet. Die EKAS stellt sie nach der Verabschiedung dem BAG zuhanden des Bundesrates zur Genehmigung zu.

Feststellung

Wie erst nach Verabschiedung der Sonderrechnung 2024 durch den Suva-Rat festgestellt wurde, werden in der Sonderrechnung 2024, Teil Betriebsrechnung, einzelne Werte des Vorjahres 2023 falsch dargestellt. Es handelt sich um den Büro- und Verwaltungsaufwand sowie in der Folge um das Total Gesamtaufwand sowie die Entnahme Ausgleichsreserve. Die Zahlen des laufenden Jahres 2024 bleiben unverändert.

In der folgenden Übersicht sind die betroffenen Werte umrandet:

Betriebsrechnung 2024

AUFWENDUNGEN	2024 CHF	2023 aktuell CHF	+/- CHF	+/- %	2023 effektiv CHF	+/- CHF	+/- %
EKAS und Fachkommissionen	131'552	139'437	-7'885	-5.7	139'437	-7'885	-5.7
Büro- und Verwaltungsaufwand	426'459	417'039	9'420	2.3	429'039	-2'580	-0.6
Sonderaktionen zur Förderung der Arbeitssicherheit	2'136'046	3'125'603	-989'557	-31.7	3'125'603	-989'557	-31.7
Vergütung an die Durchführungsorgane und Fachorganisationen:							
- Suva	103'474'290	103'393'476	80'814	0.1	103'393'476	80'814	0.1
- Eidg. Arbeitsinspektion	817'388	904'653	-87'265	-9.6	904'653	-87'265	-9.6
- Kant. Arbeitsinspektorate	14'486'499	14'210'092	276'407	1.9	14'210'092	276'407	1.9
- Fachorganisationen	3'768'756	3'307'628	461'128	13.9	3'307'628	461'128	13.9
EKAS-GS Dienstleistungsverträge	2'110'450	1'991'373	119'077	6.0	1'991'373	119'077	6.0
Entschädigungen an Dritte	1'363'787	1'334'229	29'558	2.2	1'334'229	29'558	2.2
Gesamtaufwand	128'715'227	128'823'530	-108'303	-0.1	128'835'530	-120'303	-0.1
Entnahme Ausgleichsreserve	-9'935'633	-4'530'649	-5'404'984	119.3	-4'542'649	-5'392'984	118.7
Total Betriebsrechnung	118'779'594	124'292'881	-5'513'287	-4.4	124'292'881	-5'513'287	-4.4

Der Fehler ist auf eine fehlerhafte, trotz mehreren Kontrollen nicht erkannte Übertragung aus der für die Rechnungsführung verwendeten Software SAP (S/4HANA) zurückzuführen. In SAP selber sind die Werte korrekt abgebildet.

Konsequenzen

Die Differenz in der Darstellung der Vorjahreswerte liegt mit CHF 12'000 deutlich unterhalb der von der Revisionsstelle definierten Toleranzwesentlichkeit und der Nichtaufgriffsgrenze. Da zudem nur Vorjahreswerte betroffen sind und der formelle Genehmigungsprozess bereits weit fortgeschritten ist, ist es u.E. sachgerecht und hinreichend, wenn die EKAS mittels dieser Erklärung informiert wird. Eine erneute Durchführung des in der Ausgangslage aufgezeigten Genehmigungsprozesses wäre unverhältnismässig. Seitens Suva werden wir den Prozess der Erstellung der Sonderrechnung mit zusätzlichen Kontrollen abdecken, damit derartige Fehler sich nicht wiederholen. Dies geschieht in enger Abstimmung mit der Geschäftsstelle der EKAS, damit auch diese ihre Kontrollen effektiv und wirksam vornehmen kann.

24.06.2025 / bru